

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°1 du PLUI du Pays d'Alby

Par arrêté n°A-2020-20 du 13 juillet 2020, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays d'Alby.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Françoise LARROQUE en qualité de Commissaire enquêteur.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du lundi 7 septembre 2020 à 8 h 30 au jeudi 8 octobre 2020 à 17 h 00** pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **Relais territorial du Grand Anancy** - Le pôle, 363 allée du collège - 74540 Alby-sur-Chéran  
du lundi au vendredi de 8h à 12h  
et sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 17h15
- **Mairie d'Alby-sur-Chéran** - 4 rue Etroite 74540 - ALBY-SUR-CHERAN aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie d'Allèves** - place de la Mairie - 74540 ALLEVES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Chainaz-les-Frasses** - 2 place de l'Eglise - 74540 CHAINAZ-LES-FRASSES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Chapeiry** - 4 route des Éparis - 74540 CHAPEIRY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Cusy** - 330 montée du Chef-Lieu - 74540 CUSY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Gruffy** - montée du Chef-Lieu - 74540 GRUFFY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie d'Héry-sur-Alby** - 41 chemin des Ecoliers - 74540 HÉRY-SUR-ALBY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Mûres** - chemin rural dit du Chef-Lieu 74540 MURES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Saint-Félix** - 21 place de l'Eglise - 74540 SAINT-FÉLIX aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Saint-Sylvestre** – 2017 route de Bellevue - 74540 SAINT-SYLVESTRE aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- **Mairie de Viuz-la-Chiésaz** - Chef-Lieu - 74540 VIUZ-LA-CHIESAZ aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/2010](http://www.registre-dematerialise.fr/2010)

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°1 du PLUI du Pays d'Alby pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la modification n°1 du PLUI du Pays d'Alby, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/2010](http://www.registre-dematerialise.fr/2010) et par courriel à l'adresse dédiée uniquement du 7 septembre 2020 à 8h30 au 8 octobre 2020 à 17h00 : [enquete-publique-2010@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2010@registre-dematerialise.fr). Les observations envoyées par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé : [www.registre-dematerialise.fr/2010](http://www.registre-dematerialise.fr/2010)

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :**

- **Au relais territorial** du Grand Anancy à Alby-sur-Chéran  
Lundi 7 septembre 2020 de 8h30 à 11h30  
Jeudi 8 octobre 2020 de 14h à 17h
- **En mairie d'Alby-sur-Chéran**  
Samedi 19 septembre 2020 de 9h à 12h  
Mercredi 7 octobre 2020 de 9h à 12h
- **En mairie d'Héry-sur-Alby**  
Vendredi 11 septembre 2020 de 16h à 19h
- **En mairie de Saint-Félix**  
Jeudi 24 septembre 2020 de 9h à 12h
- **En mairie de Saint-Sylvestre**  
Mardi 29 septembre de 15h30 à 18h30

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement du Grand Anancy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), et en mairies d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz, aux jours et heures habituels sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site Internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)).

Le Président du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)),

Le Président